

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 février 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Henri PONS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 009-3418/18/BM

■ Attribution de subventions à Aix-Marseille Université pour l'organisation de manifestations et de colloques - Approbation d'une convention MET 18/6201/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Les axes prioritaires du partenariat avec l'État portent sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche et des travaux étudiants, dans le cadre de colloques ou manifestations.

Ces manifestations et actions contribuent à accroître notre notoriété scientifique et à développer le caractère innovant du territoire. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence apporte une aide financière limitée complémentaire des autres financeurs.

Aussi, il vous est proposé de valider le soutien financier aux manifestations et actions portées par Aix-Marseille Université, prévues de janvier à mai 2018, avec une incidence financière totale de 19 500€, comme suit :

- 2 000€ pour l'aide à l'organisation du colloque « Les nouvelles contraintes des sociétés », le 27 mars 2018, organisé par le CDE, Centre de Droit Économique,

- 1 000€ pour l'aide à l'organisation du colloque « La référence en Droit Public », du 17 au 18 mai 2018, organisé par le Centre d'Études et de Recherches Internationales et Communautaires, CERIC.

- 5 000€ pour l'aide à l'organisation du mois thématique sur le thème « Autour de la topologie de petite dimension », du 29 janvier au 23 février 2018, organisé par le Centre International de Recherches en Mathématiques, CIRM.

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Février 2018

- 1 500 € pour l'aide à l'organisation du colloque national sur le thème « La répartition des compétences juridictionnelles », du 25 au 26 mai 2018, organisé par le Centre de Recherches Administratives, CRA.

- 1 500€ pour l'aide à l'organisation de la manifestation Les Chantiers de la Création sur le thème « Migrations et exil environnemental : du Déluge à nos jours », le 4 avril 2018, organisée par l'Ecole Doctorale Langues, Lettres et Arts, ED LLA.

- 1 000 € pour l'aide à l'organisation du colloque sur le thème « Les Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail et les tâches du présent », du 23 au 24 mars 2018, organisé par l'Institut d'Histoire de la Philosophie, IHP.

- 3 000 € pour l'aide à l'organisation de de la 4^{ème} conférence internationale de l'INT sur le thème « Le modèle marmoset en Neurosciences fondamentales et cliniques », du 22 au 23 mars 2018, organisée par l'Institut de Neurosciences de la Timone, INT.

- 1 500 € pour l'aide à l'organisation du colloque sur le thème « L'enseignement en prison », le 25 mai 2018, organisé par le Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles, LDPSC.

- 3 000€ pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « Apprentissage et éducation : conditions, contextes et innovations pour la réussite scolaire universitaire et professionnelle », du 11 au 13 avril 2018, organisé par la Structure Fédérative d'Études et de Recherches en Éducation de Provence, SPHERE et l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, ESPE.

Tableau récapitulatif des subventions accordées pour les manifestations/colloques :

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
Le CDE, Centre de Droit Économique GU : 2018.00448	« <i>les nouvelles contraintes des sociétés</i> », sur le campus aixois	Le 27 mars 2018	N-1 : 5 000 € N-2 : 8 200 €	2 000 €	7 400 € Co financeurs : Droits inscription : 900 € Ressources propres CDE : 2 000 € Sponsors : 2 500 €	2 000 € Soit 27 % du budget prévisionnel
Le CERIC, Centre d'Études et de Recherches Internationales et Communautaires GU : 2018.00384	« <i>la référence en Droit Public</i> », sur le campus aixois	Du 17 au 18 mai 2018	N-1 : 14 500 € N-2 : 9 500 €	1 000 €	7 630 € Co financeurs : CD13 : 1 000 € AMU : 2 500 € Ressources propres CERIC : 3130 €	1 000 € Soit 13 % du budget prévisionnel
Le CIRM, International de Recherches en Mathématiques GU : 2018.00385	« <i>autour de la topologie de petite dimension</i> », sur le campus marseillais.	Du 29 janvier au 23 février 2018	N-1 : 0 € N-2 : 0 €	7 000 €	24 000 € Co financeurs : Région PACA : 3 000 € CD 13 : 3 000 € Ville de Marseille : 1 000 € FIR AMU : 5 000 € Ressources propres LI2M CIRM : 3 000 € Autres : 2 000 €	5 000 € Soit 20,8 % du budget prévisionnel
Le CRA, Centre de Recherches Administratives GU : 2018.00386	« La répartition des compétences juridictionnelles », sur le campus aixois	Du 25 au 26 mai 2018	N-1 : 18 500 € N-2 : 17 000 €	1 500 €	5 090 € Co financeurs : CD13 : 1 000 € FIR AMU : 500 € AMU : 500 € Ressources propres CRA : 1 590 €	1 500 € Soit 29,5 % du budget prévisionnel
L'ED LLA, École Doctorale Langues, Lettres et Arts GU 2018.00388	« <i>migrations et exil environnemental : du Déluge à nos jours</i> », sur le campus aixois	Le 4 avril 2018	N-1 : 1 500 € N-2 : 1 500 €	1 500 €	3 000 € Co financeurs : Ressources propres ED LLA : 1 500 €	1 500 € Soit 50 % du budget prévisionnel

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Février 2018

L'IHP, Institut d'Histoire de la Philosophie GU 2018.00391	« les Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail et les tâches du présent », sur le campus aixois	Du 23 au 24 mars 2018	N-1 : 1 500 € N-2 : 0 €	1 000 €	5 333 € Co financeurs : Droits d'inscription : 2 833 € AMU : 500 € Dons, sponsors : 1 000 €	1 000 € Soit 18, 7 % du budget prévisionnel
L'INT, Institut de Neurosciences de la Timone GU 2018.00392	« le modèle marmoset en Neurosciences fondamentales et cliniques », sur le campus marseillais	Du 22 au 23 mars 2018	N-1 : 0 € N-2 : 0 €	3 000 €	37 500 € Co financeurs : CD 13 : 5 000 € Commune (ville de Marseille) : 3 000 € CNRS : 6 000 € Ressources propres INT : 5 000 € Ressources équipes de recherche : 10 000 € Dons, sponsors : 5 500 €	3 000 € Soit 8% du budget prévisionnel
Le LDPSC, Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles GU 2018.00393	« l'enseignement en prison », sur le campus aixois	Le 25 mai 2018	N-1 : 3 500 € N-2 : 2 000 €	1 500 €	5 743 € Co financeurs : CD13 : 1 500 € Droits inscription : 2 243 € Faculté de Droit : 500 €	1 500 € Soit 26, 1 % du budget prévisionnel
La SFERE, Structure Fédérative d'Études et de Recherches en Éducation de Provence, et l'ESPE, l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation GU : 2018.00389	« apprentissage et éducation : conditions, contextes et innovations pour la réussite scolaire universitaire et professionnelle », sur le campus marseillais	Du 11 au 13 avril 2018	N-1 : 0 € N-2 : 0 €	3 000 €	45 130 € Co financeurs : Droits inscription: 27 200 € CD 13 : 2 000 € Ville de Marseille : 2 000 € AMU : 2 430 € Dons Sponsors (MAIF MGEN) : 1 000 € Ressources propres ESPE: 5 000 € Autres : 2 500 €	3 000 € Soit 6, 6 % du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 19 500€ à Aix-Marseille Université pour l'organisation des manifestations et colloques prévus de janvier à mai 2018 et d'approuver la convention y afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Février 2018

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à Aix-Marseille Université et à ses étudiants ;

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées des subventions au profit d'Aix-Marseille Université pour l'aide à l'organisation de manifestations et colloques pour un montant total de 19 500 €.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 sur l'État Spécial du Territoire du CT2 -ligne 23 – 657382.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART